

VOLONTAIRE D'ANIMATION EN CONSULTATION (M/F/X)

QUEL EST MON RÔLE ?

Au sein d'une consultation ONE, j'assure des animations ludiques et éducatives sur des thèmes sur lesquels j'ai été formé par l'ONE ou en collaboration avec le Partenaire Enfants-Parents (PEP's) et ce, dans une ambiance chaleureuse et un climat de confiance.

QUELLES SONT MES TÂCHES SPÉCIFIQUES ?

- proposer des livres aux enfants et aux parents et raconter des histoires pour éveiller les enfants à la lecture ;
- animer le coin jeux et proposer aux enfants et aux parents des activités adaptées à l'âge des enfants ;
- organiser des activités d'éveil musical pour les enfants et parents ;
- participer à des activités collectives animées par le PEP's ou un intervenant externe ;
- être à l'écoute des besoins de l'enfant et de sa famille ;
- communiquer aux médecins et PEP's les informations importantes sur le suivi de l'enfant sur base de mes observations ;
- participer aux réunions du Comité de volontaires ;
- participer à l'élaboration et la réalisation du Programme Annuel d'Activités (PAA) et du Projet Santé Parentalité (PSP) coordonnés par le PEP's ;
- collaborer avec tous les volontaires du Comité ;
- collaborer avec le PEP's et le médecin ainsi qu'avec le Coordinateur Accompagnement, la Direction des Consultations et Visites à Domicile et tous les services administratifs et subrégionaux.

PROFIL

- avoir 18 ans ;
- être apte, notamment en terme de santé, à assurer la fonction ainsi que le bon fonctionnement de la structure, particulièrement en ce qui concerne la sécurité des enfants et des familles ;
- connaître la langue française orale ;
- se sentir prêt à s'engager dans un bénévolat régulier (fréquence fixée par le volontaire lui-même) et à respecter son engagement dans la durée ;
- se sentir à l'aise face à un (petit) groupe d'enfants et de parents et avoir des facilités de communication et de transmission ;
- être dynamique et disponible ;
- être bienveillant et chaleureux ;
- respecter le secret professionnel ainsi que les règles de déontologie et d'éthique.

LE COMITÉ DE VOLONTAIRES, C'EST QUOI ?

Les volontaires de la consultation forment le Comité et sont responsables, ensemble, de l'organisation, du fonctionnement, de la promotion et de la gestion financière de la consultation, en ce compris les tâches dévolues aux Présidents, Secrétaires, Trésoriers et Référénts. Les médecins et PEP's actifs dans la consultation font partie de droit du comité de consultation, avec une voix consultative.

Précisément, en plus des tâches spécifiques à chaque fonction, les volontaires veillent ensemble :

- au bon état des locaux et à leur équipement (chauffage, éclairage, hygiène, propreté, décoration, entretien,...) ;
- à effectuer les achats nécessaires (denrées pour l'accueil des familles, produits de nettoyage,...) ;
- au recrutement de nouveaux volontaires.

Les Présidents, Secrétaires, Trésoriers et Référénts peuvent se répartir ou déléguer tout ou une partie de leurs tâches, à l'exception de la tâche de relais d'information du Référént. Néanmoins, toutes doivent être réalisées dans les faits.